

SECTION 1: Identification

1.1. Identification

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Tannin Blocking Additive (Blocquer de Tanin)
Code du produit : ELADD004

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Blocquer de Tanin

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Performance Finishing Solutions
4800 Eastgate Parkway
Units 3 & 4
Mississauga, L4W 3W6 - Canada
T 905-629-7007

Distributeur

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 800-239-3824 (8AM - 5PM)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

Corrosion/irritation cutanée Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2 - (H319)
Toxicité aquatique chronique Catégorie 2 - (H411)

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) :



GHS07

Mention d'avertissement (GHS) : ATTENTION!

Mentions de danger (GHS) : H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (GHS) : P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage
P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin
P391 - Recueillir le produit répandu.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue

Pas d'informations.

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Sans objet

ELADD004 – Tannin Blocking Additive

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

3.2. Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	% massique	Annexe	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Zinc (oxyde de)	1314-13-2	215-222-5	3-6	030-013-00-7	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	01-2119463881-32
Ammoniac	7664-41-7	231-635-3	1-<3	007-001-00-5	Acute Tox. 3 (H331) Skin Corr. 1B (H314) Aquatic Acute 1 (H400) Flam. Gas 2 (H221) Press. Gas	01-2119488876-14
Ammonium Zirconium Carbonate	68309-95-5	269-682-7	Proprietary	-	Aucune donnée disponible	Exempt
Zirconium Propionate	84057-80-7	281-897-8	Proprietary	-	Aucune donnée disponible	01-2119978305-30

*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : En cas d'inhalation, transporter à l'air frais la personne exposée. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, appliquer un masque à oxygène. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS provoquer de vomissement à moins que cela ne soit demandé par le personnel médical. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Outre les informations figurant sous Description des premiers secours (ci-dessus) et les Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires (ci-dessous), les autres symptômes et effets sont décrits à la section 11: Informations toxicologiques.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Brouillard ou fin jet d'eau pulvérisée.. Extincteurs à poudre chimique.. Extincteurs à dioxyde de carbone.. Mousse.. Il est préférable d'utiliser des mousses antialcool (de type A.T.C). Les mousses synthétiques universelles (y compris celles de type A.F.F.F.) ou les mousses à base protéinique peuvent fonctionner mais seront moins efficaces..
- Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier).. Si l'équipement de protection n'est pas disponible ou non utilisé, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire.

ELADD004 – Tannin Blocking Additive

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Isoler la zone. Empêcher le personnel non nécessaire et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la section 7 «Manipulation». Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Petits déversements: Absorber avec des matières telles que: Sable. Vermiculite. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Gros déversements: Si possible, contenir le produit déversé. Pomper dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Entreposer dans les matériaux suivants: Acier au carbone. Acier inoxydable. Fûts en acier avec revêtement en résine phénolique. Ne pas entreposer dans ce qui suit: Aluminium. Cuivre. fer galvanisé. Acier galvanisé. Pour des informations plus précises, voir la Section 10 «Stabilité et réactivité»

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Zinc (oxyde de) (1314-13-2)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	10 ppm
	ACGIH TWA (mg/m ³)	5mg/m ³
Ammoniac		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	10 ppm
	ACGIH TWA (mg/m ³)	7mg/m ³
	STEL (ppm)	20ppm
	STEL (mg/m ³)	14mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Protection des mains : Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques.
Protection oculaire : Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

ELADD004 – Tannin Blocking Additive

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Autres informations	: Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide clair
Couleur	: Incolore
Odeur	: Ammoniacale
Seuil olfactif	: Non disponible
pH	: 9
Point de fusion	: 0 °C
Point de congélation	: 0 °C
Point d'ébullition	: 100 °C
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C (68 °F)	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,3 g/cm ³
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: 371°C (bibliographie)
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Limite inférieure d'explosivité (LIE): Non applicable Limite supérieure d'explosivité (LSE): Non applicable
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit avec des agents oxydants, agent alcalin fort.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec des alcalis rejetant de l'ammoniac.

10.4. Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies..

10.5. Matières incompatibles

Éviter tous contacts avec ce qui suit: Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits.. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter:.. NOx, CO, CO2, Ammoniac. Vapeurs d'oxyde de zinc...

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Toxique par contact cutané.
Toxicité aiguë (inhalation)	: Toxique par inhalation.

ELADD004 – Tannin Blocking Additive

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Zinc (oxyde de)	> 2000 mg/kg bw (Rat)	>2000 mg/kg bw	> 5.7 mg/L (Rat) 4h
Ammoniac	= 350 mg/kg (Rat)	-	= 2000 ppm (Rat) 4 h
Ammonium Zirconium Carbonate	= 2900 mg/kg (Rat)	-	-
Zirconium Propionate	-	-	-

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. pH: 7 - 9
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: 7 - 9
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut irriter les voies respiratoires.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés	Toxicité pour les micro-organismes
Zinc (oxyde de)	LC50:0.63 mg/L (72h, <i>pseudokirchneriella subcapitata</i>)	EC50: 1.1 mg/l (96 h, <i>Oncorhynchus Mykiss</i>)	EC50: >2.0 mg/L (48h, <i>Daphnia</i>)	-
Ammoniac	-	LC50: =0.44mg/L (96h, <i>Cyprinus carpio</i>) LC50: 0.26 - 4.6mg/L (96h, <i>Lepomis macrochirus</i>) LC50: =1.17mg/L (96h, <i>Lepomis macrochirus</i>) LC50: 0.73 - 2.35mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i>) LC50: =5.9mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i>) LC50: >1.5mg/L (96h, <i>Poecilia reticulata</i>) LC50: =1.19mg/L (96h, <i>Poecilia reticulata</i>)	LC50: =25.4mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i>)	-

12.2. Persistance et dégradabilité

ELADD004 – Tannin Blocking Additive

Persistance et dégradabilité : Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ELADD004 – Tannin Blocking Additive

Potentiel de bioaccumulation : Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Aucun autre effet connu.

ELADD004 – Tannin Blocking Additive

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Méthodes d'élimination: NE PAS JETER À L'ÉGOUT, NI SUR LE SOL, NI DANS UN PLAN D'EAU. Toutes pratiques concernant l'élimination doivent être conformes aux lois et règlements fédéraux et locaux, de même qu'à ceux des provinces ou des états. Les règlements peuvent varier selon l'endroit. Seul le producteur de déchets est responsable de la caractérisation des déchets et de la conformité aux lois applicables. EN TANT QUE VOTRE FOURNISSEUR, NOUS N'AVONS PAS DE CONTRÔLE SUR LES PRATIQUES DE MANAGEMENT NI SUR LES PROCÉDÉS DE FABRICATION DES PARTIES QUI MANIPULENT OU UTILISENT CE PRODUIT. L'INFORMATION PRÉSENTÉE DANS CE DOCUMENT SE RAPPORTE UNIQUEMENT AU PRODUIT TEL QU'EXPÉDIÉ DANS LES CONDITIONS PRÉVUES DÉCRITES DANS LA SECTION 3 DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE: «Composition/Informations sur les composants». POUR LES PRODUITS NON UTILISÉS ET NON CONTAMINÉS, les choix privilégiés comprennent l'acheminement du produit vers un endroit approuvé ou un spécialiste autorisé dans les domaines suivants: Incinérateur ou appareil pour la destruction thermique.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Autres informations: Les matières transportées sous UN3082 ou UN3077 dans un emballage simple ou intérieur de ≤5L (liquides) ou ≤5kg (solides) peuvent être transportées en tant que marchandises non dangereuses, à condition qu'elles soient emballées dans un emballage de bonne qualité et qu'elles respectent l'emballage général correspondant dispositions de la législation sur les transports ci-dessus.

Numéro ONU 3082

ICAO/IATA

Nom d'expédition: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s (zinc oxide)

Classe : 9

Groupe d'emballage : III

Étiquette : 9

Étiquette(s) de risque : Miscellaneous

Marquage : Dangereux pour l'environnement

Department of Transportation (DOT) et Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Non réglementé pour le transport terrestre et aérien dans des emballages autres qu'en vrac (<119 gallons)

Nom d'expédition: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s (zinc oxide)

Classe : 9

Groupe d'emballage : III

Étiquette : 9

Étiquette(s) de risque : Miscellaneous

Marquage : Dangereux pour l'environnement

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.3. Réglementations des États - É-U

California Proposition 65 - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'État de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du développement et/ou de la reproduction

ELADD004 – Tannin Blocking Additive

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 16: Autres informations

Date de révision : 04/26/2022
Autres informations : Aucun.
Préparé par : Michael Chrisomalis

SDS HazCom 2012 - WHMIS 2015

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.